

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 03 mai2019

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Marie-Annick LE BOURNAULT, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN

Pouvoirs : Julie TACCOEN à Marie-Annick LE BOURNAULT, Ariane DE LAVILLEON à JM de MONICAULT

Nomination d'un secrétaire : Jacky SABOURIN

Nombre de conseillers en poste :	10
Nombre de présents :	8
Nombre de pouvoir :	2
Nombre d'absents :	0
Nombre de votants :	10

1. **Approbation du compte rendu du conseil du 5 avril**

2019 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Gestion du personnel :**

a. passage du contrat de Gwendoline Veillard à 35 heures.

La période d'essai de 2 mois a été satisfaisante. Eric et Gwendoline travaillent en complémentarité et efficacité. La gestion des horaires de Gwendoline devient cependant compliquée car les grilles de présence intègrent les horaires d'hiver, les horaires d'été et la fiche de paie doit tenir compte d'un contrat mi-temps de 17h50 et des heures complémentaires effectuées. Les jours fériés sont décomptés. Il en résulte des fluctuations de salaires importantes d'un mois à l'autre difficile à gérer par l'employeur.

Le maire propose donc de régulariser un contrat à plein temps de 35h00 qui permettra de lisser sur l'année la paie et donc les charges de personnel. Ce changement de contrat sera envoyé pour validation par le comité technique au centre de gestion du département.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

b. Difficulté de gestion des tâches administratives informatiques : intervention faite auprès du président des maires de l'Agglomération (SNA) et de tous les maires ; nombreuses réactions d'appui des collègues maires.

Le conseil, après avoir délibéré, approuve l'intervention du maire auprès de monsieur le Président des maires de l'Agglomération (SNA). Il demande à ce que les actions soient suivies pour éviter de reproduire les situations de blocage informatique et permettre aux secrétaires de travailler correctement et sereinement.

3. **Sécurisation des systèmes informatiques de la mairie** : un piratage de nos données a eu lieu semaine 16. Des menaces de destruction de nos disques durs ont été annoncées. Après consultations de Cyril Garreau et de nos consultants de dépannage et maintenance, nous avons décidé de mettre en place un système de protection et de sauvegarde évitant les intrusions et garantissant l'enregistrement de toutes nos données en continu.

Le coût est de 116 € HT par mois comprenant l'installation du matériel, la maintenance et l'intervention sous 4h00 ouvrées pour la réparation ou la maintenance du système. Le choix du prestataire est Rex Rotary qui a équipé un grand nombre de communes du secteur, dont Vaux sur Eure.

Le conseil donne son accord sur les actions engagées par le maire et souhaite qu'elles soient efficaces pour éviter le renouvellement de ces problèmes.

4. **Fleurissement commune :**

- Les jardinières et les suspentes sont plantées et prêtes à être posées. (Attente le 13 mai pour effectuer cette pose après les saints de glace). Les fleurs livrées par HAAS sont superbes et le personnel est très satisfait de ce nouveau fournisseur. Jean François Carrière propose de mettre à la

disposition du personnel de la commune l'utilisation de son manitou. Les travaux seront faits la semaine du 13 mai après les saints de glace.

- Les massifs seront plantés également après le 13 mai.

- Les plantations des petites haies le long de la route de Ménilles ont été saccagées. Éric et Gwendoline ont dû replanter les arbustes qui ont été jetés dans le champ en contre-bas. 6 photinias et 4 charmillles ont dû être rachetés.

- la première tonte et débroussaillage des bordures de la voie douce a été faite. Il faut compter une bonne demi-journée à deux... !

- La tonte des bordures des voiries communales est prévue dans la semaine du 20 au 25 mai.

- Le passage des jurys des fleurs aura lieu entre le 17 et 21 juin.

5. Affaires scolaires

a. **Transport scolaire** : réunion prévue avec SNA et Pascal Poisson, maire de Vaux sur Eure, pour décider de la suppression arrêt de bus « Boursin » et modifier le processus de ramassage des enfants de la maternelle et du primaire à partir de l'année prochaine. Date : mardi 7 mai 2019.

6. Avancement des projets :

a. Boucle B : subvention accordée au titre de la DETR. SNA favorable à nous octroyer une subvention au titre des fonds de concours. Une demande d'autorisation de démarrage des travaux a été envoyée. Dès retour de cette autorisation, les travaux seront lancés après l'organisation d'une réunion de planification (possible en juin) et la commande des ouvrage et mobiliers de plein air.

b. Fin des travaux voie douce Croisy-Ménilles ;

- La signature chez le notaire pour l'achat de la parcelle AB 274 de Mme Van Lith a été faite le 29 avril 2019.

- Compte tenu que ce terrain est contigu à la voirie (RD65), il nous faut rattacher cette parcelle à la voirie communale et la classer dans la l'inventaire de voirie communale. Cette déclaration doit être approuvée par le conseil. Ce classement rendra cette parcelle inaliénable et permettra aussi de garantir les exigences liées au passage d'eau, de l'expansion des crues, et de la voie douce destinée à la circulation des piétons et vélos.

Le maire met aux voix la décision de classement de cette parcelle AB 274 en voirie (zone d'utilité publique). Cette décision est approuvée à l'unanimité.

La réunion de la commission travaux du 02 mai a conclu à la réception de conformité des travaux du marché et de leurs compléments (avenant 1 du 21 décembre 2019). L'inspection a permis d'établir le certificat de conformité. La présentation du solde de facturation de TPN a été validée par la commission des travaux. Après approbation du conseil, elle va nous permettre de déclencher les demandes de subvention.

Le maire présente au conseil les conclusions du rapport de la commission des travaux objet du marché conclu avec l'entreprise TPN et des travaux complémentaires objet de l'avenant 1.

Ceux-ci sont conformes au cahier des charges du marché et aux compléments décidés par l'avenant 1.

Leur montant total se monte à 92 429.40 €HT (110 915.28 €TTC), pour un montant de marché initial de 86 126.50 €HT (103 351.80 €TTC)

Le maire demande l'approbation du conseil sur les conclusions techniques et financières de la commission travaux telles que présentées ci-dessus. Le conseil après délibération approuve l'ensemble des éléments de ce dossier, et donne l'autorisation de paiement du solde des travaux objet du marché 2018/1 et de l'avenant 1 correspondant à la somme de 110 915.28€ TTC (92 429.40 €HT). Il donne au maire l'autorisation de signer la facture et lui demande d'engager les demandes de subventions objet de ce projet.

- L'inauguration des aménagements de la voie douce entre Croisy et Ménilles sera programmée en septembre. (Date à prendre)

c. **Voie pédestre Croisy – saint Aquilin** : Le département nous demande des explications et justifications concernant le démarrage du projet et son avancement... !

→ La commune de Croisy a engagé les travaux sur son territoire. Les communes de Pacy et Ménilles tardent à engager leurs actions. En particulier, l'engagement des acquisitions des terrains nécessaires pour tracer les parcours de chemin.

→ un courrier a été envoyé au département pour établir l'état d'avancement des actions de chaque commune, mettre en avant les difficultés de coordination des actions et éviter de se voir retirer les subventions du contrat de territoire qui avaient été attribuées aux trois communes.

Le conseil approuve la démarche, approuve les actions réalisées par la commune de Croisy sur Eure et demande au maire de convaincre les autres communes de faire avancer les dossiers d'acquisitions et de réalisations des tracés pour permettre d'entamer les travaux de nivellement des parcours et de clôtures.

- d. **Four à pain** : la souscription à la fondation du patrimoine va être fermée, suite à un dernier don (1500 €) de la fromagerie Boursin.
- e. **Fibre** : les premières prises de connexion sont en train d'être posées. Un point d'avancement avec Eure numérique va être fait. Entre autre question : quid du démarrage de la pose de l'alimentation au haut Croisy ? Le conseil re-soulève la question sur la participation possible de la commune pour le financement de la pose des boitiers. Ce point sera rediscuté en septembre en fonction du nombre de boitiers à poser et du budget disponible de la commune.
- f. **Réseau d'eau du Haut Croisy** : démarrage des travaux réalisé en commençant les travaux à partir de la ferme des Préaux; point à faire avec le maitre d'œuvre. Il est suggéré de continuer les travaux en traversée du hameau du Haut Croisy en priorité pour les caler avec les contraintes des travaux agricoles. Enfin la dernière phase sera engagée sur la portion entre La Roche et le hameau. Un courrier sera envoyé par le maire au Maitre d'œuvre.

7. Urbanisme :

- a. Démolition du site d'équarrissage accordé ; la décontamination sera suivie par l'ARS.
- b. Maison Boursin : transformation de la propriété, changement d'affectation.

8. Elections Européennes : (dimanche 26 mai)

- Début d'affichage le 3 mai 2019. 33 listes déposées à ce jour. Les panneaux seront mis en place à compter du lundi 6 mai.
- La nouvelle liste électorale a été remise à jour et validée lors de la réunion de la commission de contrôle de la liste électorale le 4 mai à 9h30.

La composition de la commission de contrôle de la révision des listes électorales est la suivante :

- **Membres du conseil municipal** : titulaire : Jacky Sabourin – suppléante : Marie Annick Le Bournault
- **Délégué du Préfet** : titulaire : Catherine de Monicault - suppléante : Aurélie Chatelain
- **Délégué du tribunal** : titulaire : Didier Escartin – suppléant : Freddy Bizard.
 - **Affichage** obligatoire de toutes les personnes radiées suite à contrôle de la commission.
 - **Permanence** : la grille de présence remplie partiellement au dernier conseil a été mise à jour lors de la réunion du conseil

9. Questions diverses :

- **Location par des extérieurs à la commune de la salle de la commune : comment établit-on les tarifs ?**

Le conseil confirme que la salle ne peut être louée que par un habitant de Croisy pour bénéficier de la tarification correspondante. Toute personne extérieure à la commune se verra appliquer celui du tarif résident hors commune. Le locataire devra assumer tous les avantages et les risques concernant son engagement en particulier lors de l'occupation par un tiers. La copie de l'assurance multirisque du locataire devra être fournie à la mairie lors de la signature du contrat. Ce dernier assumera le remboursement des dommages occasionnés lors de l'occupation.

- **Lettre aux habitants reportée à la rentrée vacances d'été.**

10. Informations diverses

Inhumation Daniel Boisard le 7 mai 2019 en église de Pacy sur Eure

Cérémonie du 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts à 9h30 à Croisy sur Eure

Rendez-vous comité des fêtes : repas des voisins le dimanche 26 mai à la mairie ? **Le conseil demande au comité des fêtes de préciser le programme des festivités.**

Prochain conseil le vendredi 7 juin.

Le secrétaire :
Jacky Sabourin

Le maire :
Jean Michel de Monicault